

Date de dépôt: 15 mars 2007

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Matthias
Butikofer, Jacques Boesch, Bernard Clerc, Claire Chalut, Anita
Cuénod, Liliane Johner, Laurette Dupuis, Yves Zehfus, Luc Gilly,
René Ecuyer et Pierre Vanek sur le projet de privatisation du
service de transfusion sanguine de l'Hôpital cantonal**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 mai 1997, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion dont le libellé est le suivant :

LE GRAND CONSEIL

invite le Conseil d'Etat

- *à lui faire rapport sur le projet de privatisation du service de transfusion sanguine de l'Hôpital cantonal;*
- *à mettre fin à ce projet de suppression d'un service public essentiel;*
- *à défaut, à présenter un projet de loi au Grand Conseil pour que celui-ci puisse se prononcer.*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. Rappel

Le Centre de transfusion sanguine (CTS) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a pour mission d'approvisionner le canton de Genève en sang et dérivés sanguins. Situé au 5^e étage du bâtiment Cluse-Roseraie, il accueille plus de 10 000 donneurs de sang par année et 20 000 prélèvements environ y sont effectués dans le même laps de temps.

Avec des besoins toujours plus élevés et des dons en baisse, la problématique du don du sang revêt une importance certaine, à Genève comme ailleurs. Pour encourager les dons, des actions de promotion du don de sang ont donc été lancées auprès de la population genevoise, actions qui se sont traduites par l'enregistrement d'un certain nombre de nouveaux donneurs (plus de 2 000 à fin 2004).

Des travaux ont également été entrepris afin d'améliorer la circulation, la prise en charge et le confort des donneurs de sang. Le 9 mars 2005, le CTS a ainsi pu inaugurer des locaux rénovés, en partie grâce au soutien de la fondation Dinu Lipatti.

Trois zones distinctes ont ainsi été créées :

- la zone « accueil » (composée d'une réception, d'une cafétéria et de trois boxes d'entretiens individuels);
- la zone « don de sang » (composée d'une salle destinée aux dons de plaquettes équipée de 4 lits et de postes de télévision, d'une autre salle de 9 lits pour les prises de sang et de la chambre des patients dotée de 2 lits);
- la zone « administrative » (où se trouvent les bureaux du personnel du CTS).

2. Un statut inchangé

La question posée par la présente motion – soit une éventuelle privatisation du Centre de transfusion sanguine – découlait vraisemblablement des discussions alors en cours quant au rattachement de ce dernier.

En effet, à l'époque, le Groupement romand de santé publique s'était aperçu que, à l'exception de Genève, tous les centres de transfusion sanguine étaient rattachés à la Croix-Rouge suisse. Le département compétent s'était alors penché sur l'opportunité de « sortir » le CTS des HUG.

Cette réflexion ne s'est pas poursuivie, puisque ce dernier est finalement demeuré dans le service public. Membre de l'Association des services de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse, le statut du CTS est clairement formalisé par une convention en bonne et due forme. Signée en janvier 2000, elle définit clairement les missions, les responsabilités et les critères de qualité des produits sanguins.

La question posée par la motion 1116 n'a donc plus d'objet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer